

Santé au travail : un bon signe pour le dialogue social

Olivier Auguste.
Publié le 14 mars 2007

Les syndicats doivent se prononcer rapidement sur le compromis de lundi soir.

Même la CGT a multiplié les propositions et salué « *des avancées* », bien que le compromis « *ne réponde pas au défi qui nous était lancé* ». La négociation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT-MP), achevée tard lundi, aura au moins permis de prouver « *l'état d'esprit* » des partenaires sociaux, « *plutôt favorable au dialogue* », selon Jean-René Buisson. Le chef de la délégation patronale - un des piliers de l'équipe Parisot - ne manque pas de souligner « *l'approche nouvelle du Medef* » dans les négociations. Et d'ajouter : « *J'ai eu des discussions plus dures avec certaines fédérations patronales qu'avec les syndicats.* »

Le compromis, élaboré après quinze mois de négociations et une quarantaine de réunions, vise à diffuser une « *culture de la prévention* », favorisée par un nouveau calcul des cotisations payées par les employeurs.

Les indemnités accordées aux victimes seront plus personnalisées. Les syndicats n'ont pas obtenu la « *réparation intégrale du préjudice* » mais, selon le Medef, ces efforts représentent 400 millions d'euros annuels, à ajouter aux 6,6 milliards actuellement versés aux victimes. Le patronat compte trouver cette somme par « *redéploiement* », en examinant des organismes comme le Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, dont certains bénéficient... sans avoir travaillé au contact de l'amiante.

La CFDT hésitante. FO s'apprête à signer le texte. La CFTC a émis un jugement « *plutôt favorable* » lundi soir. La CGT ne signera sans doute pas, jugeant « *potentiellement dangereux* » deux points : les mesures sur la réparation sont « *conditionnées à la capacité de la branche à les financer* », dit le texte. Et le document demande aux pouvoirs publics une « *sécurisation juridique* » de la faute inexcusable des employeurs, qui peut entraîner de lourdes condamnations. La CGC a déjà exprimé son rejet de l'accord ; le syndicat souhaitait par-dessus tout la réparation intégrale, jugeant les cadres lésés par le plafonnement des indemnités.

De la CFDT dépendra donc le caractère majoritaire du compromis. La centrale était indécise lundi. Le Medef demande une réponse d'ici à mercredi prochain. Les mesures envisagées nécessitent des modifications législatives ou réglementaires. Le patronat veut croire que le prochain gouvernement se sentira lié par un éventuel accord majoritaire. « *D'autant plus que tous les candidats à la présidentielle louent la nécessité du dialogue social* », souligne un négociateur.